

COMMUNE DE
SERMERSHEIM

67230



ARRETE TEMPORAIRE

Portant règlementation de la circulation et du stationnement
Rue des Pêcheurs et Rue du Lavoir

Le Maire de la Commune de Sermersheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles
L 2213.1 à 6 et 2542-1 à 4 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 44 et R 225- ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

VU l'arrêté R 28 – 15 du Code Pénal ;

VU l'arrêté temporaire TE 2024-25 ;

CONSIDERANT les travaux sis 9 rue des Pêcheurs conformément aux permis de construire PC 06746424R0005 et
PC 06746424R0005 M01 ;

CONSIDERANT que lesdits travaux ne sont pas terminés ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des riverains et le bon déroulement des travaux, il convient de
réglementer la circulation et le stationnement dans les rue des Pêcheurs et rue du Lavoir ;

ARRETE

Article 1^{er} : Pour permettre les travaux :

- Construction d'un bâtiment de 15 logements avec parkings et garage
- Durée des travaux estimée jusqu'au 31/12/2025
- Lieu : 9 rue des Pêcheurs à Sermersheim

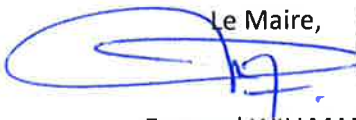
**Les restrictions ci-dessous seront mises en place pendant toute la durée des travaux les lundis, mardis,
mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 17h :**

- Interdiction de stationner dans la rue du Lavoir
- Interdiction de stationner dans la rue des pêcheurs entre les numéros 6 et 10 des deux côtés de la voie.
- La rue des pêcheurs pourra être temporairement barrée pour permettre le déchargement des camions intervenant sur le chantier (la rue sera cependant libérée immédiatement après le déchargement)

- Article 2 :** Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers sur ces restrictions.
- Article 3 :** Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Sous-Préfet, arrondissement de Sélestat-Erstein
 - M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de BENFELD
 - Unité Technique du Conseil Départemental d'Erstein
 - SMICTOM
 - SDIS et Chef de Section Sapeurs Pompiers de Sermersheim

Sermersheim, le 13 octobre 2025

Le Maire,



Fernand WILLMANN